



SPECTACLE ASSISTANCE

Prestataire Paies et Formation en Gestion du Spectacle

Formation Continue d'Adultes - Déclaration d'activité n°93 13 14022 13 Auprès de la DIRECCTE PACA (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

SIRET : 522 119 882 000 10 CODE APE : 8559A

PROGRAMME DE FORMATION

JOURNEE ACCOMPAGNEMENT CREATION ENTREPRISE CULTURELLE

Public Concerné :

Tout public désirant créer une structure culturelle

Prérequis : Sans niveau spécifique

Durée de la formation et modalités d'organisation :



1 journée ou 2 demi-journées
Soit 6 heures



Individuel ou collectif



Dates à définir avec l'organisme de formation



600 €

Contenu de la formation :

Demi-journée Comptabilité : Comprendre les spécificités du secteur culturel en comptabilité et fiscalité. Principe de Base, les comptes de charges, de produits, les subventions... cas pratiques Les États financiers : Bilan et compte de résultat La Fiscalité : La T.V.A et le secteur culturel Demi-journée en Gestion Sociale : La Gestion Sociale des structures Culturelles : Connaître mes démarches et obligations pour les embauches d'intermittents du spectacle. Étude et Comparaison taux de cotisations par l'étude de 3 cas de bulletins (Technicien, artiste et permanent) Connaître les caisses sociales à déclarer du secteur culturel et leur périodicité.

Objectif de la formation :

Pouvoir gérer sa nouvelle structure avec des bases comptables adaptées au milieu Culturel. Connaître et comprendre les obligations comptables et sociales avant de créer sa structure culturelle. Comprendre la comptabilité et le social en 2 demi-journées.

Les points forts de la formation :

Comprendre en une journée les points essentiels à retenir quand on veut créer une structure culturelle. Avoir les bases au niveau Comptable, Fiscal et Social. Vous repartez avec cours et documents comptables essentiels au démarrage.



Afdas.

